



COMMERCE DE GROS
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI**

**SPÉCIAL TPE
INTERGROS
VOUS INFORME**

Suivez-nous :



À LA UNE

FÉVRIER 2015

CONTRIBUTIONS 2015 - LA DATE LIMITE FIXÉE AU 1ER MARS

Deux possibilités pour verser vos contributions

La solution la plus simple : effectuer vos déclarations Formation continue et Taxe d'apprentissage directement en ligne sur « [monEspace](#) ». Rapide, sécurisé et sans risques d'erreurs ! Vous n'avez pas encore de compte ? [Cliquez ici](#).

Vous préférez remplir le formulaire imprimé ? Rendez-vous sur [notre site](#) afin d'imprimer le bordereau correspondant à votre convention collective nationale. Une fois celui-ci complété, vous n'avez plus qu'à nous l'adresser signé, accompagné de votre règlement par chèque.

De nombreux services à votre disposition

En versant vos contributions à Intergros, vous pouvez accéder à des actions de formation gratuites ou 'à la carte' (offres [Formations clés en mains](#) et [Formations négociées](#)...) Vous vous assurez, aussi, de disposer de financements pour vos projets emploi-formation.

Deux numéros distincts en cas de questions

N'hésitez pas à nous contacter, nos conseillers experts sont à votre disposition !

- Formation continue : 0 820 010 017 (numéro Indigo/0,09 € TTC/min).
- Taxe d'apprentissage : 0 820 820 815 (numéro Indigo/0,09 € TTC/min).

EN SAVOIR +

TAXE D'APPRENTISSAGE : SOUTENEZ LE COMMERCE « B TO B »

Verser votre taxe d'apprentissage à la Confédération du commerce de gros et international (CGI) via Intergros, c'est :

- contribuer à la promotion de vos métiers et des filières de formation du secteur ;
- bénéficier d'un interlocuteur unique, expert des questions de formation et d'apprentissage ;
- être assuré que vos vœux d'affectation seront respectés, le cas échéant, que les fonds versés bénéficieront exclusivement à des établissements habilités pour former des jeunes à vos métiers ;
- faire le choix de la simplicité en versant directement en ligne via [monEspace](#)

SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

? LE SAVIEZ-VOUS ?

→ Le SMIC horaire brut a été réévalué au 1er janvier 2015. Pour calculer la rémunération d'un salarié en contrat de professionnalisation, référez-vous à notre grille détaillée.

→ Les modalités de financements 2015 sont en ligne.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) EST OPÉRATIONNEL !



Le Droit individuel à la formation (DIF), quant à lui, a disparu, mais pas les heures acquises par vos salariés au 31 décembre

2014. Celles-ci pourront être utilisées jusqu'à fin 2020, selon les règles en vigueur pour le CPF. Pour votre entreprise, une obligation : communiquer sans tarder, à chacun de vos collaborateurs, son solde d'heures DIF ([voir notre modèle](#)). Et un conseil : consultez

FORMATIONS → → CLÉS EN MAIN

Gratuité
Qualité
Proximité

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

www.moncompteformation.gouv.fr, le site référence où trouver la réponse à toutes vos questions sur le CPF.

EN SAVOIR +

FORMATIONS CLÉS EN MAIN : QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE ?



Rendez-vous sur www.mesformations.intergros.com pour découvrir la programmation 2015. Parmi les nouveautés, des sessions de préparation à la conduite de l'entretien professionnel, désormais obligatoire dans toutes les entreprises et pour tous les salariés au moins une fois tous les deux ans.

Et toujours les mêmes avantages : des formations courtes et opérationnelles, spécifiques aux métiers du commerce de gros et international, entièrement gratuites et sans aucune démarche administrative à effectuer !

EN SAVOIR +

Animer de façon constructive l'entretien professionnel

2 JOURS

INSCRIVEZ-VOUS

AGENDA

1ER MARS 2015

PLUS QUE QUELQUES JOURS POUR VERSER VOS CONTRIBUTIONS 2014

C'est la date limite pour déclarer vos contributions 2014
- en ligne sur [monEspace](#)
- en [téléchargeant le bordereau](#)

EN SAVOIR +

 Accédez à monEspace

E-SOLUTIONS

intergros Pro RH Formations clés en main Formations négociées mon Espace VAE Intergros Emploi

INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60087 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Rédaction : Cabinet Boumendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.